

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

AVIS n° 2025/09/25-03-CFVU

Accréditation hors vague à compter de 2026/2027 de la Licence mention « Professorat des écoles »
--

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance exceptionnelle du 25 septembre 2025, sous la présidence de M. Éric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par M. Christophe Pellegrino, Vice-président formation,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L613-1 et D613-6,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,

Vu le décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale,

Considérant la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants du premier degré et du second degré portée par les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation,

Considérant le dossier de demande d'accréditation présenté par l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE), de l'Académie d'Aix-Marseille,

Après examen, la Commission de la formation et de la vie universitaire

Article unique:

REND UN AVIS FAVORABLE à la demande d'accréditation, hors vague, de la Licence mention « Professorat des écoles », portée par l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de l'Académie d'Aix-Marseille, à compter de l'année universitaire 2026/2027.

Cet avis rendu, à l'unanimité, par les membres présents et représentés, est soumis au Conseil d'administration de l'établissement.

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 38

Quorum : 20

Membres présents et représentés : 28

Fait à Marseille, pour le Président et par délégation,

